

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 19 avril 2016 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles

NOR : AFSH1630348S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision 2016MSAP03-13 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 31 mars 2016 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Brignoles ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 31 mars 2016 désignant M. Jean-Yves Le Quellec administrateur provisoire du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles, à partir du 7 avril 2016 pour une durée d'un an renouvelable,

Décide :

Article 1^{er}

M. Emmanuel de Bernières, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 7 avril 2017 inclus, durée renouvelable une fois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Jean-Yves Le Quellec. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur d'établissement sont exercées par M. Emmanuel de Bernières.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} mai 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 19 avril 2016.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A.-M. ARMANTERAS-DE SAXCÉ